

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2010-2011

Ministère de l'Éducation

ISSN 1718-648X

This document is also available in English

TABLE DES MATIÈRES**Partie I : Plan axé sur les résultats publié 2010-2011**

Vue d'ensemble du Ministère – Vision, mission, priorités et résultats clés.....	6
Organigramme du Ministère	23
Lois.....	24
Organismes, conseils et commissions	28
Données financières du Ministère	30
Dépenses ministérielles prévues 2010-2011.....	31
Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit	31

Annexe

Rapport annuel 2009-2010.....	35
Dépenses ministérielles 2009-2010	46

Partie I : Planification axée sur les résultats 2010-2011

Ministère de l'Éducation

PARTIE I : PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2010-2011

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le Ministère s'emploie à promouvoir un système d'éducation financé par les fonds publics fort et dynamique, centré sur trois objectifs : de hauts niveaux de rendement des élèves, la réduction des écarts en matière de rendement des élèves ainsi que l'accroissement de la confiance du public dans l'éducation publique.

VISION

Les élèves de l'Ontario recevront le meilleur enseignement public au monde, comme en témoignent leurs niveaux élevés de rendement et de participation. De bons résultats d'apprentissage donneront aux élèves les aptitudes, les connaissances et les possibilités de réaliser leur potentiel, de poursuivre leur apprentissage leur vie durant et de contribuer à la prospérité et à la cohésion de la société.

MISSION

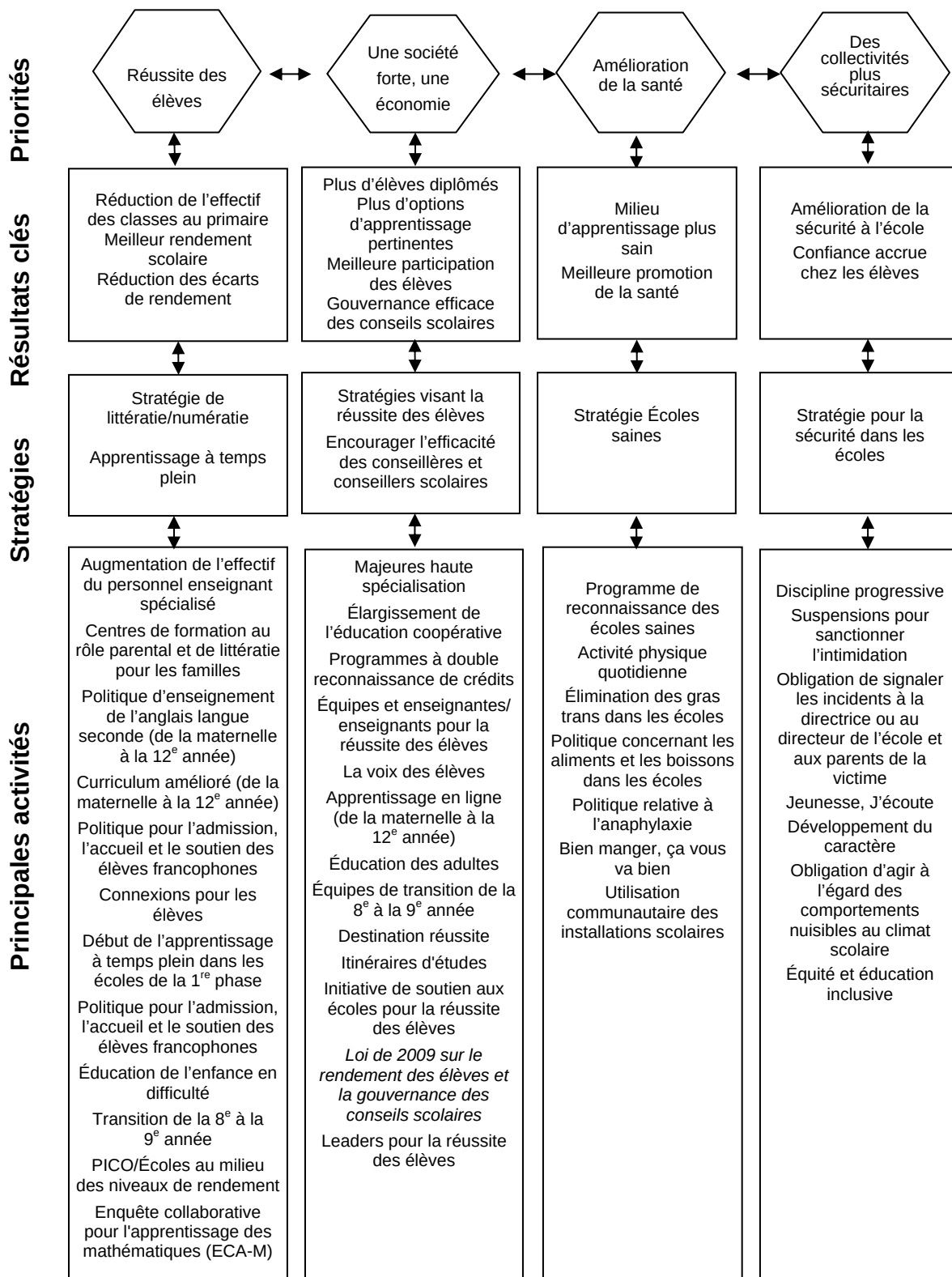
Le Ministère entend tonifier le système d'éducation public ontarien en consolidant ses partenariats. Les connaissances des enseignantes et enseignants et celles de tous les autres travailleurs du secteur de l'éducation continueront d'être recherchées et valorisées. Les parents seront invités à participer davantage à l'éducation de leurs enfants. Les élèves auront plus que jamais voix au chapitre de leur éducation. Les relations avec les employeurs et les dirigeants locaux seront renforcées afin que les liens entre les écoles et les collectivités soient renforcés.

Ces partenariats se traduiront par un système d'éducation public capable d'appuyer la réussite de chaque élève.

PRIORITÉS ET RÉSULTATS CLÉS

Le Ministère s'applique à réaliser quatre priorités du gouvernement :

- La réussite des élèves;
- Une société forte, une économie forte;
- L'amélioration de la santé;
- Des collectivités plus sécuritaires.

Contribution du Ministère aux priorités et aux résultats clés


Réussite des élèves

Le rendement des élèves de la maternelle à la 12^e année est la priorité absolue du gouvernement en matière d'éducation. L'amélioration du niveau général des connaissances et des aptitudes des élèves ontariens devra se poursuivre si nous voulons demeurer compétitifs dans l'économie mondiale. Ce faisant, il faudra continuer de réduire l'écart de rendement qui sépare les premiers de classe des élèves en difficulté en raison de barrières d'ordre personnel, culturel ou scolaire.

À l'automne 2009, le rendement des élèves est devenu la priorité absolue des conseils scolaires. L'entrée en vigueur de la [*Loi de 2009 sur le rendement des élèves et la gouvernance des conseils scolaires*](#) en a fait le pilier de la *Loi sur l'éducation*.

La *Loi* clarifie les responsabilités des conseillères et conseillers scolaires et des directions de l'éducation, les pouvoirs publics responsables de la réglementation des codes de conduite des conseils scolaires, des comités de vérification et des comités de participation des parents et exige des conseils scolaires qu'ils élaborent et mettent en œuvre des plans stratégiques favorisant le rendement et le bien-être des élèves. Ce cadre permettra aux partenaires du milieu de l'éducation de l'Ontario de collaborer plus efficacement à la réussite d'un plus grand nombre d'élèves.

En outre, le gouvernement a déposé un règlement sur les intérêts de la province en matière d'éducation le 26 février 2010, lequel prévoit un processus permettant au ministre de l'Éducation de collaborer avec un conseil scolaire pour trouver des solutions aux problèmes importants et récurrents concernant le rendement des élèves, la santé et la sécurité des élèves, la gouvernance des conseils scolaires et la participation des parents, le cas échéant. Le Ministère a consulté des intervenants au sujet du projet de règlement pendant l'été 2009 et a recueilli leurs observations, qui ont contribué à en améliorer le contenu et l'approche. Le règlement balise les mesures collaboratives qu'emploieront les conseils scolaires et le Ministère pour trouver des solutions aux problèmes cernés.

Le rendement des élèves et leur bien-être sont notre principale priorité. C'est pourquoi le gouvernement continue de mettre en œuvre des initiatives qui favorisent la réussite des élèves comme l'[*apprentissage à temps plein*](#), la [*Stratégie pour la sécurité dans les écoles*](#), la [*Stratégie de littératie et de numératie*](#) et la [*Stratégie visant la réussite des élèves*](#). De plus, la création de la Division du rendement des élèves assure une meilleure cohérence et une meilleure harmonisation entre les stratégies visant le rendement des élèves de la maternelle à la 12^e année.

Nouvelles initiatives

Apprentissage à temps plein

En septembre 2010 a commencé la première phase de l'[apprentissage à temps plein](#), et jusqu'à 35 000 enfants de quatre et cinq ans dans près de 600 écoles bénéficieront d'une journée intégrée d'apprentissage et de jeux. Le programme d'apprentissage à temps plein sera élargi chaque année jusqu'à être offert à tous les enfants de quatre et cinq ans d'ici 2015-2016.

Cette initiative permettra à nos plus jeunes élèves de partir du bon pied sur le chemin de leur éducation et appuiera notre objectif visant à créer une main-d'œuvre forte et instruite. Le gouvernement affectera 245 millions de dollars en fonds d'immobilisations au cours des deux prochaines années à la mise en œuvre du Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein en Ontario.

Connexions pour les élèves

Depuis mars 2010, tous les conseils scolaires financés par les fonds publics disposent du modèle Connexions pour les élèves pour aider [les élèves atteints de troubles du spectre autistique](#). L'objectif de ce modèle est de mieux coordonner la transition des élèves qui sont prêts à laisser les services d'intervention comportementale intensive offerts dans le cadre du Programme d'intervention en autisme pour commencer ou continuer à bénéficier des méthodes d'enseignement fondées sur l'analyse comportementale appliquée (ACA) à l'école.

Voici les avantages de la mise en œuvre du modèle à l'échelle de la province :

- L'élaboration de [plans d'enseignement individualisés](#), de plans de transition et de rapports d'étape qui contribueront à aider les élèves à acquérir, à enrichir et à maintenir leur apprentissage;
- Une planification de la transition claire et qui dissipera les inquiétudes des parents et des élèves;
- Des orientations et des attentes mieux définies quant à la participation des parents au processus de transition de leurs enfants;
- Une collaboration accrue entre les fournisseurs responsables des services régionaux en autisme, le personnel des conseils scolaires et les parents et tuteurs tout au long du processus de transition.

Chaque membre de l'équipe de transition puisera à même ses connaissances professionnelles d'une méthode intradisciplinaire pour assurer une transition harmonieuse de l'élève vers l'école.

Initiatives continues

La [Stratégie de littératie et de numératie](#) a pour objectif d'aider les élèves à acquérir une base solide en lecture, en écriture et en mathématiques jusqu'à l'âge de 12 ans.

En 2002-2003, seulement 54 % des élèves de 3^e et de 6^e année atteignaient la norme provinciale (équivalente à la cote B) aux tests de lecture, d'écriture et de mathématiques. Les élèves qui éprouvent des difficultés dans ces matières se découragent souvent, et ils ont tendance à décrocher par la suite.

Le gouvernement a comme objectif que 75 % des élèves atteignent la norme provinciale et, pour ce faire, continue de mettre en place des initiatives visant à favoriser la confiance et les compétences des élèves en lecture, en écriture et en mathématiques. Plusieurs mesures sont en place pour aider les élèves ontariens à y parvenir.

- Dès l'année scolaire 2010-2011, on financera 11 430 postes supplémentaires en enseignement. Ce nombre est représentatif des investissements faits par le gouvernement depuis son arrivée au pouvoir. Ces enseignantes et enseignants aideront les élèves à améliorer leurs compétences en lecture, en écriture et en mathématiques, contribueront à faire diminuer l'effectif des classes et à augmenter le rendement des élèves dans des matières telles que la musique, les arts et l'éducation physique et favoriseront la réussite des élèves au secondaire.
- Les élèves de l'élémentaire bénéficient de plus de deux millions de nouveaux livres dans les bibliothèques scolaires de la province. Chaque école élémentaire publique en Ontario reçoit des fonds pour moderniser les collections de sa bibliothèque.
- Il existe maintenant 144 [centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles](#) dans les écoles, où les parents et leurs enfants de 0 à 6 ans participent ensemble à des activités qui aident ces derniers à développer des aptitudes sociales et à acquérir des compétences fondamentales en littératie, en numératie et en communication au moyen d'histoires, de la musique et de jeux.
- Les agentes et agents du rendement des élèves travaillent directement avec les directions d'école, le personnel enseignant et les leaders des conseils scolaires à améliorer l'apprentissage et le rendement des élèves en lecture, en écriture et en mathématiques. Le financement du gouvernement destiné aux conseils scolaires vise également l'embauche de spécialistes supplémentaires (par exemple, des enseignantes et enseignants en mathématiques et du personnel qui étudie les travaux d'élèves).
- L'initiative [Les écoles en action](#) permet aux écoles élémentaires qui réussissent dans des conditions défavorables de faire part de leurs stratégies de littératie et de numératie à d'autres écoles. De nouvelles écoles seront ajoutées ce printemps.
- Plus de 1 000 écoles élémentaires « au milieu des niveaux de rendement », c'est-à-dire dans lesquelles de 50 à 74 % des élèves atteignent la norme

provinciale, bénéficieront d'un soutien ciblé. Les conseils scolaires ont reçu du financement pour l'apprentissage professionnel des équipes d'enseignantes et d'enseignants et de directrices et directeurs d'écoles sur la lecture, l'écriture et les mathématiques en vue d'augmenter le rendement des élèves.

- Poursuivre le financement des programmes de tutorat avant et après les classes en 2010-2011.
- Accroître le personnel des petits conseils et des conseils du Nord (enseignement en mathématiques) et le nombre d'enseignantes et enseignants qui étudient les travaux des élèves.
- Mettre davantage l'accent sur l'apprentissage collaboratif et professionnel en milieu de travail pour soutenir l'enseignement et l'apprentissage.

Curriculum et évaluation

Nous continuons d'actualiser notre curriculum afin qu'il reste pertinent. Le curriculum révisé est fondé sur des recherches et des consultations approfondies et correspond aux objectifs et aux politiques du Ministère.

En application des programmes-cadres du curriculum, les matières suivantes deviendront obligatoires dès septembre 2010 :

- De la 9^e à la 12^e année : Éducation artistique;
- De la 1^{re} à la 8^e année : Éducation physique et santé (provisoirement).

Les conseils scolaires de langue française mettront aussi en œuvre les quatre programmes-cadres suivants, qui visent à répondre aux besoins des nouveaux arrivants :

- De la 1^{re} à la 8^e année : Actualisation linguistique en français (ALF);
- De la 1^{re} à la 8^e année : Programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA);
- De la 9^e à la 12^e année : ALF;
- De la 9^e à la 12^e année : PANA.

À partir de septembre 2011, la [littératie financière](#) sera progressivement incorporée au curriculum actuel de la 4^e à la 12^e année. Le fait de miser sur l'acquisition de connaissances et de compétences financières par les élèves pendant leurs années scolaires contribuera à la prospérité de l'avenir financier de ces derniers et de toute la population ontarienne.

Les experts du milieu de l'éducation s'entendent pour dire que les pratiques d'évaluation mises en œuvre efficacement améliorent l'apprentissage des élèves. La Politique d'évaluation et de communication du rendement des élèves de la maternelle à la 12^e année *Faire croître le succès* sera mise en place pour l'année scolaire 2010-2011 au moyen d'outils et de formations destinés à améliorer la cohérence et la clarté de l'apprentissage et à encourager les bonnes pratiques des enseignantes et enseignants.

Mesures de rendement

En 2008-2009, [67 % des élèves de 3^e et de 6^e année ont atteint la norme provinciale](#) en lecture, en écriture et en mathématiques. Il s'agit d'une hausse de 13 points de pourcentage par rapport à 2002-2003. Les résultats de chaque école sont disponibles sur le [site Web de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation](#).

L'Ontario présente par ailleurs d'excellents résultats en comparaison avec le reste du Canada. Les élèves ontariens de neuf et dix ans se classent parmi les meilleurs au monde en lecture, d'après le [Programme international de recherche en lecture scolaire](#). De plus, les [résultats du Programme pancanadien d'évaluation](#) montrent que les élèves anglophones ontariens de 13 ans ont obtenu des résultats considérablement plus élevés en lecture que leurs homologues des autres provinces et territoires.

Les résultats de 2009 du [Programme international pour le suivi des acquis des élèves](#), qui met l'accent sur la lecture, seront publiés à l'hiver 2010. En [2006](#), le Canada s'est classé au quatrième rang parmi les 57 pays étudiés, et les résultats pour l'Ontario ressemblent à ceux du Canada.

Une société forte, une économie forte

Un système d'éducation public solide favorisera la réussite économique de la province à long terme. L'Ontario est déterminé à aider un plus grand nombre d'élèves à réussir au secondaire et à décrocher leur diplôme après avoir acquis des compétences et des connaissances de haut niveau. Ainsi, l'Ontario disposera des novateurs et des dirigeants dont son économie a besoin pour demeurer prospère à l'avenir.

La [Stratégie visant la réussite des élèves](#) permet aux élèves de la 7^e à la 12^e année d'adapter leur éducation selon leurs forces, leurs objectifs et leurs intérêts individuels et contribue au retour aux études des élèves ayant quitté l'école avant d'avoir obtenu leur diplôme.

En 2003-2004, seulement 68 % des élèves obtenaient leur diplôme d'études secondaires. Des études montrent que les élèves qui décrochent s'exposent à un risque accru de chômage et à d'éventuels problèmes d'ordre financier ou social. Pour remédier à cette situation, le gouvernement vise, à l'échelle provinciale, un taux d'obtention de diplôme de 85 %.

Pour qu'un nombre accru d'élèves obtiennent leur diplôme, plusieurs programmes seront mis en œuvre ou élargis pour l'exercice 2010-2011.

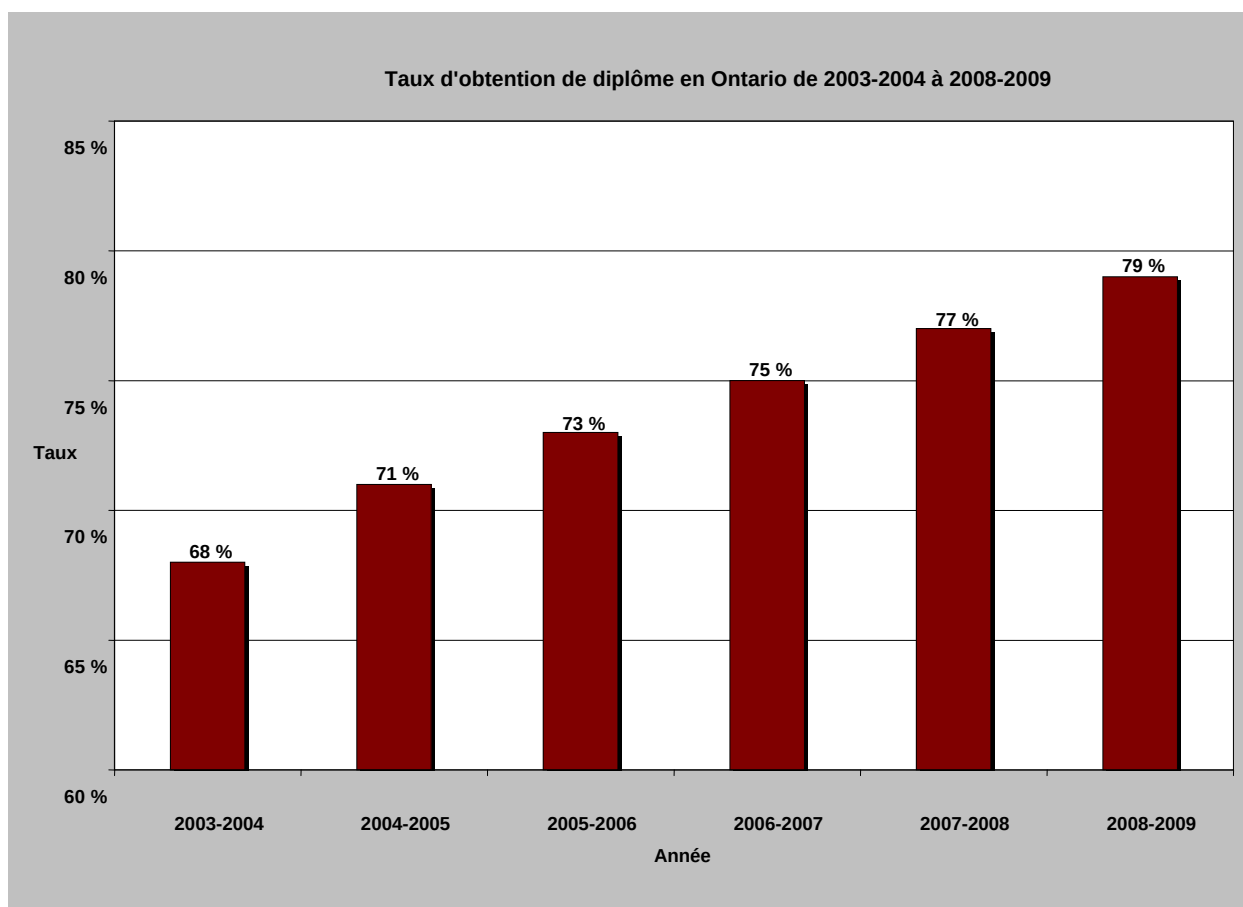
- La [Majeure haute spécialisation](#) est constituée de 8 à 10 cours en classe, d'apprentissage en milieu de travail et de certificats dans 19 différents secteurs

économiques tels que l'information et la technologie de l'information, la fabrication de produits et l'accueil.

- o En 2009-2010, plus de 740 programmes de Majeure haute spécialisation ont été offerts dans plus de 430 écoles secondaires.
- o En 2010-2011, plus de 1 050 programmes de Majeure haute spécialisation seront offerts dans plus de 530 écoles secondaires.
- o Trois nouveaux secteurs, soit éducation et formation, service public et secteur non marchand, seront introduits cette année.
- o On pense que le nombre d'inscriptions à ce programme passera de 20 000 à plus de 28 000 en 2010-2011 et qu'il y aura plus de 1 000 programmes de Majeure haute spécialisation.
- Le [Programme élargi d'éducation coopérative](#) permet aux élèves des écoles secondaires de cumuler 2 crédits d'éducation coopérative parmi les 18 crédits requis pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.
- Le [Programme à double reconnaissance de crédit](#) permet aux élèves d'obtenir des crédits qui comptent à la fois dans leur diplôme d'études secondaires et leur diplôme du collège ou certificat d'apprentissage. La double reconnaissance de crédit est actuellement possible dans 302 programmes, et sera étendue dans plus de 375 programmes en 2010-2011.
- [La voix des élèves](#) favorise la participation des élèves dans leur école et l'élaboration de politiques provinciales en matière d'éducation. Ce programme prévoit la création d'un conseil consultatif ministériel des élèves, le financement de projets dirigés par des élèves et des forums régionaux pour les élèves.
- Destination Réussite aide les conseils scolaires de langue française à mettre en œuvre les initiatives s'inscrivant dans le cadre de la Stratégie visant la réussite des élèves dans leurs écoles respectives par l'entremise d'équipes régionales composées de membres de conseils scolaires et de membres du personnel de collèges ou d'universités.
- L'Initiative de soutien aux écoles pour la réussite des élèves sera élargie en vue d'englober trois autres conseils scolaires, ce qui portera le nombre d'écoles participantes à 90 environ. Cette initiative fournit des mesures de soutien ciblées à un nombre restreint d'écoles dans le domaine du leadership et de l'expertise en enseignement et vise à orienter les efforts d'amélioration.

Mesures de rendement

En 2008-2009, le [taux de remise de diplôme en Ontario](#) était de 79 %, ce qui représentait une augmentation de 11 points de pourcentage (52 500 élèves) par rapport à 2003-2004.



Amélioration de la santé

La santé est une priorité du système d'éducation de l'Ontario. Les élèves en santé sont plus aptes à apprendre et à acquérir des compétences et ont de meilleures chances de rester en bonne santé une fois devenus adultes. Ils jouissent aussi d'une meilleure qualité de vie et sollicitent peu le système de soins de santé.

La [Stratégie visant des écoles saines](#) vise à soutenir l'apprentissage et la croissance par la promotion d'une saine alimentation, de l'activité physique quotidienne et de la santé.

À l'heure où les taux d'obésité chez les enfants sont en hausse, le gouvernement a pris des mesures afin de créer un milieu plus sain pour les élèves.

- En janvier 2010, de nouvelles normes d'alimentation pour les écoles ont été dévoilées dans la [Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles](#). Bien que cette politique n'entre en vigueur qu'en septembre 2011, les écoles sont invitées à commencer à prendre des mesures en ce sens dès que possible.

- Le [Programme de reconnaissance des écoles saines](#) encourage les écoles à s'engager à créer un milieu d'apprentissage plus sain.
- Le [Programme d'utilisation communautaire des installations scolaires](#) fournit à tous les conseils scolaires des fonds permettant d'offrir aux groupes communautaires un accès aux installations scolaires en dehors des heures de classe à un tarif réduit. Actuellement, 150 écoles prioritaires dans 27 conseils scolaires donnent aux groupes à but non lucratif un accès gratuit aux installations scolaires après les heures de classe pour qu'ils offrent aux jeunes des programmes de sports, d'arts et de loisirs abordables. Un total de 25 autres écoles prioritaires recevront du financement à cette fin au début de l'année scolaire 2010-2011.

Mesures de rendement

Plus de 440 membres du personnel des équipes des conseils scolaires et du secteur de la santé publique ont reçu avec succès une formation sur la [Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles](#).

En 2008-2009, 1 024 écoles se sont engagées à organiser 1 968 activités saines dans le cadre du [Programme de reconnaissance des écoles saines](#). Des enseignantes et enseignants, des parents et des élèves de chaque école ont indiqué au moins une activité à laquelle ils s'adonneraient pour rendre leur école plus saine comme lieu d'apprentissage. Les écoles participantes et leurs activités apparaissent sur le [site Web des Écoles saines](#). En tout, depuis la mise en place du programme en 2006, plus de 3 000 écoles se sont engagées à réaliser plus de 6 500 activités saines.

Depuis le lancement du Programme d'utilisation communautaire des installations scolaires en 2004, tous les conseils scolaires de l'Ontario y ont participé. Ce programme a permis de réduire les frais d'accès en Ontario et de favoriser l'accès aux installations scolaires.

Des collectivités plus sécuritaires

Chaque élève de l'Ontario a le droit de se sentir en sécurité, et de l'être, lorsqu'il ou elle va à l'école. Par ailleurs, la sécurité dans les écoles est une condition essentielle à la réussite des élèves et à l'amélioration de leur rendement scolaire.

La [Stratégie pour la sécurité dans les écoles](#) de l'Ontario permet aux enfants d'apprendre, de grandir et de réussir dans un milieu sécuritaire. Voici les initiatives qui seront mises en place ou élargies en vue de soutenir la Stratégie :

- Le curriculum sera continuellement mis à jour et comprendra des renseignements exhaustifs sur la violence fondée sur le sexe, l'homophobie, le harcèlement sexuel et l'intimidation;
- Un guide sur les agressions sexuelles entre élèves sera distribué aux écoles et aux conseils scolaires avant le début de l'année scolaire 2010-2011;

- La troisième semaine de novembre sera dorénavant officiellement la semaine de prévention de l'intimidation;
- Un financement annuel de 10 millions de dollars sera accordé à 34 écoles secondaires situées dans des régions urbaines en proie à la pauvreté, aux activités criminelles et aux gangs ainsi qu'à un manque de ressources communautaires;
- On continuera d'accorder 1 million de dollars chaque année à notre partenaire [Jeunesse, J'écoute](#), qui offre en tout temps des conseils en ligne et par téléphone sur des questions touchant à l'intimidation et à la cyberintimidation;
- Un financement annuel de 34,7 millions de dollars sera alloué aux conseils scolaires pour qu'ils offrent des programmes destinés aux élèves expulsés ou suspendus pour de longues périodes et embauchent du personnel paraprofessionnel supplémentaire qui travaillera avec les élèves à risque;
- On continuera la mise en œuvre de l'Initiative de leadership en matière de soutien aux élèves, qui favorise l'éclosion et le renforcement de partenariats entre conseils scolaires et organismes communautaires et permet ainsi d'offrir un soutien non scolaire promouvant les comportements positifs des élèves et concordant avec le Cadre stratégique ontarien des services de santé mentale aux enfants et aux jeunes;
 - En 2010-2011, des fonds de 3 millions de dollars seront accordés aux groupements pour le renforcement de leurs partenariats et l'ajout de partenaires en santé mentale;
- En 2010-2011, l'Ontario fournira 2,5 millions de dollars aux conseils scolaires pour qu'ils fassent la promotion d'activités à l'école destinées à créer un climat scolaire favorable.

Mesures de rendement

Les 20 et 21 octobre 2009, le Ministère a offert de la formation et des documents aux équipes des conseils scolaires sur les nouvelles exigences de la loi relativement à la sécurité dans les écoles, les exigences des règlements et les politiques relatives aux notes Politique/Programmes n^o144 ([Prévention de l'intimidation et intervention](#)) et 145 ([Discipline progressive et promotion d'un comportement positif chez les élèves](#)). De plus, les équipes des conseils scolaires ont donné aux équipes des écoles une formation sur ces exigences.

Grâce à sa collaboration continue avec le ministère de l'Éducation, [Jeunesse, J'écoute](#) a aidé par téléphone et au moyen de ses services en ligne d'assistance, de renseignements et d'ajoutage plus de 50 000 enfants de l'Ontario relativement à des problèmes liés à l'intimidation, un nombre de loin supérieur à la cible initiale de 30 000 enfants.

Appuyer chaque élève

Plusieurs autres initiatives du Ministère, nouvelles ou en cours, visent les quatre grandes priorités du gouvernement, soit la réussite des élèves; une société forte, une économie

forte; l'amélioration de la santé; et des collectivités plus sécuritaires. Ces initiatives aident aussi à améliorer le rendement des élèves, à réduire les écarts en matière de rendement des élèves et à accroître la confiance du public dans l'éducation publique.

- Susciter la participation des parents en finançant les [conseils d'écoles](#) et les [comités de participation des parents](#) et en accordant des [Subventions pour la participation et l'engagement des parents](#).
- Appuyer l'éducation en langue française et l'éducation des Autochtones par une majoration du financement et un élargissement des programmes.
- Encourager l'[éducation des Autochtones](#) par la mise en œuvre du [Cadre d'élaboration des politiques d'éducation des Premières nations, des Métis et des Inuits](#).
- Soutenir l'éducation en français au moyen de la Politique d'aménagement linguistique et de la mise en œuvre de l'énoncé de politique et des directives sur l'admission, l'accueil et l'accompagnement des élèves dans les écoles de langue française de l'Ontario.
- Soutenir l'éducation en français au moyen des ressources et de la formation sur l'« approche culturelle de l'enseignement », qui permettra aux représentants du milieu de l'éducation de soutenir les élèves dans le développement de leur identité culturelle.
- Épauler les élèves ayant des besoins en [éducation de l'enfance en difficulté](#) en augmentant le financement à cet égard et en offrant aux conseils scolaires plus de souplesse pour qu'ils gagnent en efficacité et réalisent des économies dans l'achat d'équipement spécialisé pour les élèves ayant des besoins en éducation de l'enfance en difficulté.
- Continuer de réparer, de rénover et de construire des écoles, et rendre les écoles plus [éconergétiques](#).
- Réaliser des projets en matière d'[énergie renouvelable](#) dans plus de 100 écoles.
- Mettre à l'essai un éventail de produits et de technologies écologiques innovateurs dans plus de 150 écoles de l'Ontario au moyen de l'Initiative pilote des écoles vertes.
- Accorder un financement ciblé de 144 millions de dollars hors des [Subventions pour les besoins des élèves](#) (SBE) (financement annuel accordé par le gouvernement aux écoles) aux conseils scolaires pour soutenir le rendement des élèves, notamment pour l'embauche de personnel dans les bibliothèques, le [Partenariat d'interventions ciblées de l'Ontario](#), le programme Entraide écoles et les langues officielles dans l'enseignement.
- Continuer d'améliorer les formules de financement de l'éducation par une variété de réformes structurelles, notamment la mise à jour de tous les calculs réalisés en fonction du recensement au moyen des données disponibles pour l'année scolaire 2010-2011.
- Mettre en place des mesures visant à aider les conseils scolaires à faire face à la baisse des effectifs.

- Publier un nouveau [bulletin scolaire axé sur les progrès à l'automne](#) dès septembre 2010, et utiliser de nouveaux modèles de bulletins pour l'année scolaire 2010-2011. Le bulletin révisé encourage des communications moins tardives, personnalisées et continues entre les parents, les élèves et le personnel enseignant.
- Établir un Réseau d'échange des connaissances pour la recherche appliquée en éducation pour permettre aux chercheurs travaillant en collaboration avec le Ministère et les représentants du milieu de l'éducation d'utiliser la recherche appliquée en éducation afin de créer un bassin de connaissances sur les pratiques efficaces et de développer la capacité de chacun à utiliser ces pratiques et le réflexe d'y recourir pour favoriser le rendement et le bien-être des élèves.
- Effectuer un Examen des modèles de gestion de l'éducation des adultes et de l'éducation permanente en collaboration avec le Council of Ontario Directors of Education, le Council of Senior Business Officials et la Ontario Association of Adult and Continuing Education School Board Administrators pour examiner une variété de modèles de gestion dans des conseils scolaires de langue française et de langue anglaise en vue de déterminer les facteurs contribuant à la viabilité des programmes d'éducation des adultes et des programmes d'éducation permanente donnant droit à des crédits dans des conseils scolaires éloignés, en milieu rural et en milieu urbain, c'est-à-dire des programmes à la fois souples et adaptables aux besoins de la collectivité.
- Renforcer la capacité des conseils scolaires à reconnaître et à évaluer les acquis en mettant à l'essai de nouveaux outils et documents d'évaluation :
 - o Des trousse d'évaluation individuelle des élèves de 9^e et de 10^e année en français et en anglais pour la Reconnaissance des acquis comprenant des guides et des modèles d'évaluation à jour qui reflètent les attentes du curriculum et les politiques d'évaluation;
 - o Des guides d'évaluation des acquis (offerts en anglais et en français) permettant d'évaluer la maîtrise qu'ont les élèves de leur langue maternelle (mandarin, cantonais, panjabi, arabe, espagnol, perse [farsi] et russe) pour aider les élèves qui fréquentent des écoles pendant les classes de jour ordinaires de même que les élèves adultes à obtenir des crédits en langues internationales (atteindre le niveau 3 ou 4), projet mis à l'essai en 2010-2011.

Soutien aux représentants du milieu de l'éducation

Des engagements pris à l'égard des conseils scolaires et des représentants du milieu de l'éducation de même que des mesures de soutien et des programmes leur étant destinés seront maintenus, introduits ou élargis pendant l'exercice 2010-2011.

- Travailler de concert avec les fédérations d'enseignantes et d'enseignants et les conseils scolaires afin de continuer d'assurer l'harmonie et le progrès.
- Respecter nos engagements en matière de financement afin de connaître

quatre autres années de paix sociale et de stabilité dans nos écoles.

- Récompenser le personnel enseignant et lui rendre hommage en décernant des [Prix du premier ministre pour l'excellence en enseignement](#).
- Continuer d'offrir chaque année à plus de 8 000 stagiaires en enseignement des ateliers facilitant leur transition de la faculté à la classe.
- Aider les conseils scolaires à offrir aux équipes interpaliers et aux équipes responsables de la réussite des élèves une formation axée sur les réalisations attendues du Ministère, notamment faire le suivi des élèves et les superviser, coordonner les calendriers, faciliter l'apprentissage du personnel et évaluer l'efficacité des équipes.
- Miser sur les facteurs de protection qui favorisent l'*être*, l'*appartenir* et le *devenir* à l'école et dans les classes et sur le suivi et la supervision étendus des élèves du secondaire à partir de la 12^e année.
- Étendre l'utilisation d'un processus d'apprentissage professionnel coopératif en milieu de travail, c'est-à-dire le cycle de perfectionnement professionnel pour la réussite des élèves, qui soit souple et établi en fonction du temps nécessaire aux enseignantes et enseignants pour collaborer à la conception, à la planification et à la mise en œuvre d'un module d'apprentissage ou d'une unité d'enseignement concernant l'enseignement de la 7^e à la 12^e année; mettre l'accent sur l'utilisation de données et d'éléments probants sur l'apprentissage et la participation des élèves et en faire le point d'ancrage du perfectionnement professionnel.
- Continuer d'offrir, par l'initiative Gestion de l'information pour l'amélioration du rendement des élèves (GIARE) qui en est d'ailleurs à sa sixième année, un soutien aux conseils scolaires et aux écoles en contribuant à renforcer leur capacité d'utiliser les données et les éléments probants pour l'élaboration de stratégies efficaces permettant d'améliorer les résultats des élèves. En 2010-2011, les conseils scolaires se verront accorder des fonds de 8 millions de dollars pour mettre en œuvre leurs plans de GIARE.
- Continuer la mise en œuvre de la [Stratégie ontarienne en matière de leadership](#), qui a débuté à l'automne 2008 et qui en est donc à sa troisième année.
 - o En 2010-2011, les conseils scolaires pourront bénéficier de fonds de 5 millions de dollars au cours de l'année scolaire afin de mettre en œuvre une Stratégie de développement du leadership.
 - o Cette stratégie encadrera les initiatives de planification de la relève et de développement du talent, y compris le Mentorat pour les leaders scolaires nouvellement nommés, et soutiendra directement les objectifs prévus dans les plans d'amélioration des écoles et des conseils scolaires en matière de rendement des élèves ainsi que les plans stratégiques des conseils scolaires.
 - o Le Ministère offrira aussi du soutien pour ce qui est du mentorat des agentes et agents de supervision et des directrices et directeurs de l'éducation nouvellement nommés ainsi que du développement du leadership pour les agentes et agents de supervision et les directrices et directeurs de l'éducation chevronnés.

- À partir de septembre 2010, tous les conseils scolaires devront, en application de la réglementation, mettre en œuvre un processus d'évaluation du rendement des directions d'école et des directions adjointes. Ce processus se concentrera sur les résultats en matière de rendement des élèves et de croissance professionnelle. La mise en œuvre de l'[Évaluation du rendement des directions d'école et des directions adjointes](#) en 2010-2011 mettra à profit les trois années de mise à l'essai volontaire par les conseils scolaires.
- En mars 2011, tous les conseils scolaires devront avoir mis en place les conditions générales d'emploi des directrices et directeurs d'école et des directrices adjointes et directeurs adjoints suivant la note Politique/Programmes n° 152 ([Conditions générales d'emploi des directrices et directeurs d'école et des directrices adjointes et directeurs adjoints](#)).

Principaux investissements

- Voici les investissements pour l'année scolaire 2010-2011 :
 - o Ajout de 566 enseignantes et enseignants spécialisés à l'élémentaire pour remplir les 10 minutes additionnelles par semaine de temps de préparation;
 - o Ajout de 132 enseignantes et enseignants de la 4^e à la 8^e année pour réduire la taille des classes;
 - o Augmentation du soutien à la supervision des élèves de l'élémentaire;
 - o Augmentation des occasions de perfectionnement professionnel pour le personnel enseignant de l'élémentaire et du secondaire;
 - o Ajout de 216 enseignantes et enseignants au secondaire pour remplir les besoins du programme élargi.
- Un total de 20,2 milliards de dollars sera investi en éducation pour l'année scolaire 2010-2011, montant qui représente une augmentation de 694 millions de dollars par rapport à l'an dernier. Il s'agit d'une augmentation de plus de 5,8 milliards de dollars (40 %) depuis 2002-2003, et une augmentation du financement par élève de plus de 3 500 \$, soit une augmentation de près de 50 % depuis l'entrée au pouvoir du gouvernement actuel.
- Un total de 1,24 milliard de dollars sera investi dans les écoles francophones de l'Ontario en 2010-2011, montant qui représente une augmentation de 4,2 % par rapport à l'an dernier. Depuis l'entrée au pouvoir du gouvernement, le financement annuel destiné aux conseils scolaires francophones a augmenté de 488,1 millions de dollars, soit une augmentation par élève de 5 676 \$ (63 %).
- Le financement accordé pour des initiatives en éducation des Premières nations, des Métis et des Inuits est passé de 12,1 millions de dollars en 2007-2008 à 35,4 millions de dollars pour l'année scolaire 2010-2011, ce qui représente une augmentation de 8,3 millions de dollars (30,9 %) pour l'année 2009-2010 et une augmentation de 193 % depuis la création de la subvention visant cette population.
- Le financement pour l'éducation de l'enfance en difficulté a atteint les 2,31 milliards de dollars pour l'année scolaire 2010-2011, ce qui représente une augmentation de

65,5 millions de dollars par rapport à l'an dernier et une augmentation de 42,3 % depuis l'entrée au pouvoir du gouvernement.

- Le financement accordé aux conseils scolaires pour l'établissement de comités de vérification auxquels siègent des représentants externes passera à 5 millions de dollars pour l'année scolaire 2010-2011.
- Un financement de 200 millions de dollars en 2010-2011 et de 300 millions de dollars en 2011-2012 sera accordé pour la mise en œuvre de l'apprentissage à temps plein.
- Des fonds d'immobilisations de l'ordre de 245 millions de dollars seront accordés aux conseils scolaires pour la construction de nouvelles salles de classe et la rénovation des salles de classe existantes en vue de mettre en œuvre l'apprentissage à temps plein.

Réduction de la pauvreté

Le ministère de l'Éducation finance également la [Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario](#). Il s'agit d'une stratégie à long terme axée sur l'amélioration du soutien offert aux enfants de l'Ontario.

La stratégie s'adresse aux enfants et aux jeunes. Elle a pour but de briser le cycle de la pauvreté en favorisant la réussite scolaire des élèves, en soutenant les familles et en donnant aux collectivités la possibilité d'agir par elles-mêmes.

Les écoles ne peuvent à elles seules éradiquer la pauvreté chez les enfants. Ce qu'elles peuvent faire, c'est aider à cerner les obstacles à la réussite et au rendement des élèves et contribuer à les éliminer.

Un programme solide d'apprentissage pour les jeunes enfants renforcera notre système d'éducation – et un système d'éducation public solide est la clé du Plan de réduction de la pauvreté de l'Ontario.

L'[apprentissage à temps plein](#) aidera les enfants à prendre le meilleur départ possible à l'école et dans la vie; les programmes intégrés de grande qualité offerts avant et après l'école donneront un coup de main aux parents occupés. L'apprentissage à temps plein pour les enfants de quatre et cinq ans sera étroitement lié au Plan de réduction de la pauvreté, qui met en premier lieu l'accent sur les quartiers où les revenus sont plus faibles.

Plus de la moitié des écoles qui offriront l'apprentissage à temps plein dans le cadre de la première phase de mise en œuvre sont situées dans des quartiers défavorisés.

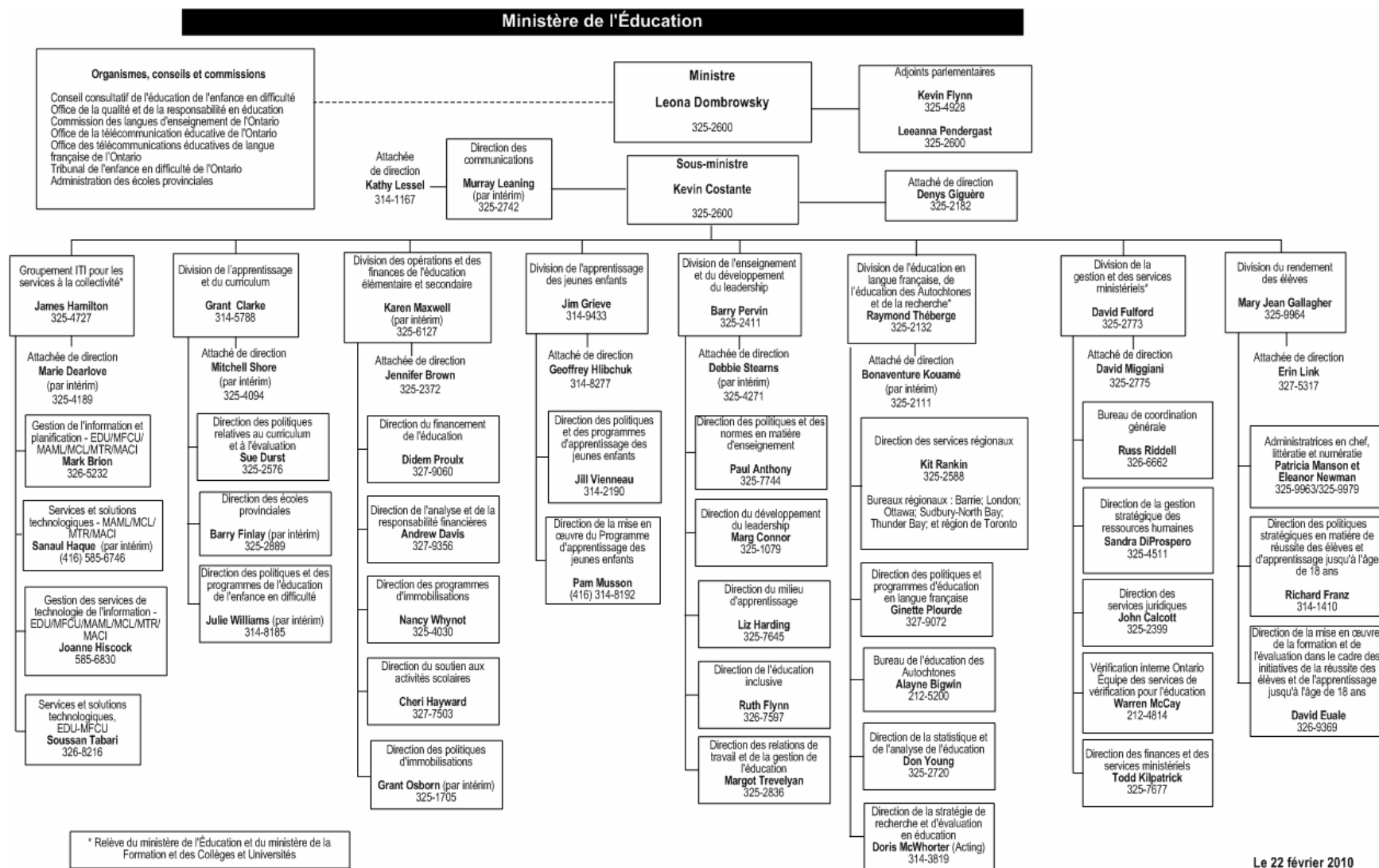
De plus, nous avons misé sur des investissements au cours des cinq dernières années pour aider les élèves à risque et les collectivités mal desservies grâce aux initiatives suivantes :

- Porter le nombre de [centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles](#) à 144 dans la province. Ces centres sont situés dans des communautés défavorisées;
- Porter notre investissement dans le programme [Utilisation communautaire des installations scolaires](#) à 39 millions de dollars pour l'année scolaire 2010-2011. Cette somme comprend un investissement de 5 millions de dollars dans l'Initiative des écoles prioritaires, qui permet aux groupes à but non lucratif d'accéder gratuitement aux installations scolaires en dehors des heures de classe pour offrir des activités après l'école;
- Faire passer la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage (SPAA) à 460,3 millions de dollars pour l'année scolaire 2010-2011. La SPAA, versée dans le cadre du volet Démographie, est basée sur les indicateurs socioéconomiques associés aux élèves présentant un risque élevé de problèmes scolaires et vise l'amélioration de la réussite scolaire des élèves. La SPAA sera redéfinie pour l'année scolaire 2010-2011 pour que, dans la collectivité d'un conseil scolaire, les faibles revenus deviennent un facteur plus déterminant des niveaux de financement;
- Augmenter le financement dans des domaines importants tels que l'éducation de l'enfance en difficulté, le transport et le fonctionnement des écoles pour aider les conseils scolaires à absorber les coûts;
- Consacrer une partie des [Subventions pour la participation et l'engagement des parents](#) à l'engagement des parents de quartiers défavorisés dans l'éducation de leurs enfants.

Le ministère de l'Éducation ira de l'avant en :

- Consultant les intervenants, y compris les groupes de parents et les responsables des conseils scolaires pour l'élaboration de directives sur les frais liés aux activités scolaires.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE



Le 22 février 2010

LOIS

Loi sur l'éducation, L.R.O. 1990, chap. E.2, modifiée par : L.O. 1991, chap. 10; L.O. 1991, chap. 15; L.O. 1992, chap. 15; L.O. 1992, chap. 16; L.O. 1992, chap. 17; L.O. 1992, chap. 27; L.O. 1992, chap. 32; L.O. 1993, chap. 11; L.O. 1993, chap. 23; L.O. 1993, chap. 26; L.O. 1993, chap. 27, annexe; L.O. 1993, chap. 41; L.O. 1994, chap. 1; L.O. 1994, chap. 17; L.O. 1994, chap. 23; L.O. 1994, chap. 27; L.O. 1995, chap. 4; L.O. 1996, chap. 2; L.O. 1996, chap. 11; L.O. 1996, chap. 12; L.O. 1996, chap. 13; L.O. 1996, chap. 32; L.O. 1997, chap. 3; L.O. 1997, chap. 16; L.O. 1997, chap. 19; L.O. 1997, chap. 22; L.O. 1997, chap. 27; L.O. 1997, chap. 31; L.O. 1997, chap. 32; L.O. 1997, chap. 43, annexe; L.O. 1998, chap. 3; L.O. 1998, chap. 14; L.O. 1998, chap. 33; L.O. 1999, chap. 6; L.O. 1999, chap. 9; L.O. 2000, chap. 5; L.O. 2000, chap. 11; L.O. 2000, chap. 12; L.O. 2000, chap. 25; L.O. 2000, chap. 26, annexe; L.O. 2001, chap. 8; L.O. 2001, chap. 13; L.O. 2001, chap. 14, annexe; L.O. 2001, chap. 17; L.O. 2001, chap. 23; L.O. 2001, chap. 24; 2002, chap. 7; 2002, chap. 8, annexe A; 2002, chap. 8, annexe I; 2002, chap. 17, annexe C; 2002, chap. 17, annexe D; 2002, chap. 17, annexe F, tableau; 2002, chap. 18, annexe G; 2002, chap. 22; 2003, chap. 2; 2004, chap. 8; 2004, chap. 31; 2005, chap. 4; 2005, chap. 5; 2006, chap. 2; 2006, chap. 5; 2006, chap. 9, annexe H; 2006, chap. 10; 2006, chap. 17; 2006, chap. 21, annexe F; 2006, chap. 28; 2006, chap. 32, annexe C; 2006, chap. 33, annexe Z.3; 2006, chap. 34; 2006, chap. 35, annexe C; 2007, chap. 7, annexe 9; 2007, chap. 14; 2008, chap. 2; 2008, chap. 7, annexe F; 2008, chap. 14; 2008, chap. 19, annexe D; 2009, chap. 18, annexe 10; 2009, chap. 25; 2009, chap. 33, annexes 2, 6, 8 et 13; 2009, chap. 34, annexe I.

À L'EXCEPTION DE : art. 257.2.1; art 257.5; par. 257.6(3) à (7); par. 257.7(3); par. 257.10(4) et (5); art. 257.12; art. 257.12.1; art. 257.12.2; art. 257.12.3; art. 257.13; par. 257.19(4) [consulter le décret n° 1690/2003].

Régit l'éducation élémentaire et secondaire en Ontario.

Loi de 2009 modifiant la Loi sur l'éducation (n° 1), 1986, L.O. 1986, chap. 21.

Seul l'article 4 demeure en vigueur, et il n'a pas été codifié. Il prévoit que l'école dont il est fait mention dans l'*Essex County French-language Secondary School Act*, 1977 puisse être renvoyée devant un conseil des écoles catholiques, nonobstant l'article 5 de la *Loi*.

Loi de 1996 sur l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation, L.O. 1996, chap. 11; 1997, chap. 31; 2004, chap. 8; 2004, chap. 17; 2006, chap. 21, annexe F; 2006, chap. 35, annexe C.

Constitue l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation, dont le rôle est d'évaluer l'efficacité du système d'éducation, ainsi que le rendement scolaire des élèves.

Essex County French-language Secondary School Act, 1977, L.O. 1977, chap. 5; L.O. 1986, chap. 21.

Ordonnait au conseil appelé à l'époque l'Essex County Board of Education de construire une école secondaire de langue française.

Loi de 1997 sur le Traitement équitable des parents et des employés (retrait de services par les enseignants), 1997, chap. 32; 2006, chap. 21, annexe F; 2009, chap. 33, annexe 20.

Prévoyait des paiements pour les parents dans les cas où des enseignantes et enseignants cessaient d'offrir certains services.

Lake Superior Board of Education Act, 1976, L.O. 1976, chap. 59.

Autorisait au conseil appelé à l'époque le *Lake Superior Board of Education* de vendre à une employée ou un employé du Conseil la résidence d'une enseignante ou enseignant ou d'une ou un concierge.

Loi de 1996 sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, L.O. 1996, chap. 12, modifiée par : L.O. 1997, chap. 31; 2001, chap. 9; 2001, chap. 14; 2001, chap. 24; 2002, chap. 7; 2004, chap. 26; 2006, chap. 10; 2006, chap. 19, annexe C; 2006, chap. 21, annexe F; 2009, chap. 33, annexes 6 et 13.

Constitue un organisme de réglementation indépendant et professionnel pour les enseignantes et enseignants de l'Ontario assorti d'un conseil composé d'enseignantes et d'enseignants élus pour représenter leurs pairs et de personnes nommées par le lieutenant gouverneur en conseil. L'Ordre établit les normes de la profession et les critères d'agrément à l'Ordre, et c'est l'Ordre qui est responsable des questions disciplinaires. Toutes les enseignantes et tous les enseignants du système public doivent être membres en règle de l'Ordre.

Loi sur l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario, L.R.O. 1990, décret n° 12; L.O. 1997, chap. 26, annexe; 1999, chap. 12, annexe Q; 2002, chap. 8, annexe G; 2002, chap. 8, annexe I; 2002, chap. 18, annexe G; 2004, chap. 17; 2006, chap. 35, annexe C; 2007, annexe 7; 2008, chap. 10.

Constitue l'entité de diffusion TVOntario, qui a pour mandat de diffuser des émissions éducatives de langue anglaise et de fournir des services d'éducation à distance aux élèves, et qui est agréée par le CRTC, l'organisme de réglementation fédéral chargé de réglementer la radiodiffusion.

Loi de 2008 sur l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario, L.O. 2008, chap. 10.

Constitue l'entité de diffusion TFO, qui a pour mandat de diffuser des émissions éducatives de langue française et de fournir des services d'éducation à distance aux élèves, et qui est agréée par le CRTC, l'organisme de réglementation fédéral chargé de réglementer la radiodiffusion.

Loi de 1996 abrogeant la Loi sur l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, L.O. 1996, chap. 16.

Abrogeait l'*Ontario Institute for Studies in Education Act*.

Ontario School Trustees' Council Act, L.R.O. 1990, chap. 355.

Constituait le Conseil d'administration des écoles de l'Ontario.

Loi sur les employés mutés du Conseil scolaire de langue française d'Ottawa-Carleton, L.R.O. 1990, décret n° 44, modifié par : 1992, chap. 17; 1993, c. 11; 1993, chap. 23; 1993, chap. 27, annexe; 1994, chap. 1; L.O. 1997, chap. 31; 2002, chap. 17, annexe F, tableau F.

Régit le transfert d'employées et d'employés des anciens conseils scolaires d'Ottawa et de Carleton vers l'un ou l'autre des anciens conseils scolaires francophones d'Ottawa.

Loi sur la négociation collective dans les écoles provinciales, L.R.O. 1990, chap. P35, modifiée par : L.O. 1996, chap. 12; L.O. 1997, chap. 31; 2003, chap. 2; 2006, chap. 10; 2006, chap. 19, annexe L; 2006, chap. 35, annexe C.

Régit le régime des négociations collectives concernant les enseignantes et enseignants des écoles ontariennes pour les élèves aveugles ou malentendants, par l'entremise de l'Administration des écoles provinciales, dont les membres sont nommés par le gouvernement.

Loi Sabrina, 2005, chap. 7.

Ordonne aux conseils scolaires de se doter d'une politique relative à l'anaphylaxie.

Loi sur les cessions en fiducie d'immeubles scolaires, L.R.O. 1990, chap. S.3; 2002, chap.17, annexe F, tableau.

Habilite les personnes intéressées à agir comme conseillère ou conseiller pour l'acceptation d'un acte translatif de propriété concernant un bien-fonds et visant à fonder une école.

Loi sur le régime de retraite des enseignants, L.R.O. 1990, chap. T1, modifiée par : L.O. 1991, vol. 2, chap. 52; L.O. 1993, chap. 39; L.O. 1998, chap. 34; 2005, chap. 31, annexe 21; 2006, chap. 33, annexe Z.8; 2009, chap. 18, annexe 29; 2009, chap. 34, annexe V.

Reconduit le Conseil du régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et régit la gouvernance et la gestion du régime de retraite du personnel enseignant de l'élémentaire et du secondaire et d'autres établissements visés par la *Loi*.

Loi de 1989 sur le régime de retraite des enseignants, L.O. 1989, c.92; L.O. 1993, chap. 39; L.O. 1998, chap. 34.

Annexe portant sur le régime de retraite des enseignantes et des enseignants en vigueur, mais pouvant être modifié par les partenaires.

Loi sur la profession enseignante, L.R.O. 1990, chap. T.2, modifiée par : 1991, vol. 2, chap. 52; L.O. 1996, chap. 12; L.O. 1997, chap. 31; L.O. 2000, chap. 12; 2002, chap. 7; 2006, chap. 21, annexe F.

Constitue la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario afin de faire valoir les intérêts du personnel enseignant et de la profession. Toutes les enseignantes et tous les enseignants en sont membres. Le conseil se compose de représentantes et de représentants des syndicats d'enseignants.

Upper Canada College Act, L.R.O. 1937, chap. 373; 1958, chap. 120; 2006, chap. 10.
Régit l'Upper Canada College.

Remarques :

1. Les lois suivantes sont particulièrement importantes pour le ministère de l'Éducation, mais relèvent d'autres ministères : *Loi sur l'évaluation foncière*, *Loi de 1996 sur les élections municipales*, *Loi de 2001 sur les municipalités*, *Loi sur les conflits d'intérêts municipaux*, *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, *Loi de 1997 sur la Société d'évaluation foncière des municipalités*, *Loi sur l'immunisation des élèves*.
2. Cette liste ne contient pas toutes les lois d'intérêt privé pouvant intéresser le ministère de l'Éducation, ni les lois qui sont purement modificatives.

Organismes, conseils et commissions (OCC)

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS	Budget des dépenses 2010-2011	Chiffres réels provisoires 2009-2010 – Dépenses	Chiffres réels 2008-2009 – Dépenses
Conseil consultatif de l'éducation de l'enfance en difficulté	75,000	75,000	52,558
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)	36,460,800	44,660,801	50,310,800
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	32,084,100	32,734,100	32,708,837
Commission des langues d'enseignement de l'Ontario	13,500	477	12,521
Tribunaux de l'enfance en difficulté de l'Ontario	355,520	355,500	354,296
Administration des écoles provinciales	30,100	23,177	4,476
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (TFO)	15,000,000	17,630,000	20,600,000

Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté

Le Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté a pour mandat de conseiller le ministre de l'Éducation sur toute question liée à la mise en place et à la prestation de services et de programmes d'éducation de l'enfance en difficulté, notamment l'identification et la prestation de programmes d'intervention précoce pour les élèves ayant des besoins particuliers.

Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVOntario)

TVOntario est régie par la *Loi sur l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario*. En qualité d'organisme de médias éducatifs financé par le gouvernement de l'Ontario, TVOntario offre des services et une programmation de qualité supérieure en anglais par télédiffusion, par l'éducation à distance et en offrant un accès Web interactif. L'éducation à distance permettant d'acquérir des crédits d'une école élémentaire ou secondaire est assurée par le Centre d'études indépendantes. La licence de télédiffusion de TVOntario, obtenue auprès du CRTC, est régie par la *Loi sur la radiodiffusion* du gouvernement fédéral.

Le gouvernement finance TVOntario alors qu'elle procède à une conversion aux médias numériques, conformément aux exigences du CRTC. Portant une attention renouvelée à son mandat d'enseigner à la population, TVOntario continue d'ajouter de nouveaux contenus éducatifs à sa programmation dans le but de soutenir les apprenantes et apprenants de l'Ontario – de l'âge préscolaire à l'âge adulte – en leur offrant des possibilités d'apprentissage permanent.

Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE)

L'OQRE est un organisme indépendant chargé de renforcer la responsabilisation et d'améliorer la qualité de l'éducation en Ontario. Pour ce faire, l'OQRE effectue et gère des évaluations d'élèves à grande échelle, et diffuse au public les conclusions des évaluations assorties de recommandations visant l'amélioration du système.

Commission des langues d'enseignement de l'Ontario

La Commission des langues d'enseignement de l'Ontario a été créée afin d'aider à résoudre les conflits concernant la prestation de programmes éducatifs dans la langue d'un groupe minoritaire francophone ou anglophone. La Commission intervient dans des conflits opposant les administrations scolaires à des groupes de personnes qui ont des droits en matière de services en langue française.

Tribunaux de l'enfance en difficulté de l'Ontario (anglais et français)

Les tribunaux de l'enfance en difficulté de l'Ontario (anglais et français) sont des organismes juridictionnels indépendants qui instruisent les appels des décisions des conseils scolaires portant sur l'identification des élèves ayant des besoins particuliers ou le placement de tels élèves dans des programmes d'éducation de l'enfance en difficulté.

Administration des écoles provinciales

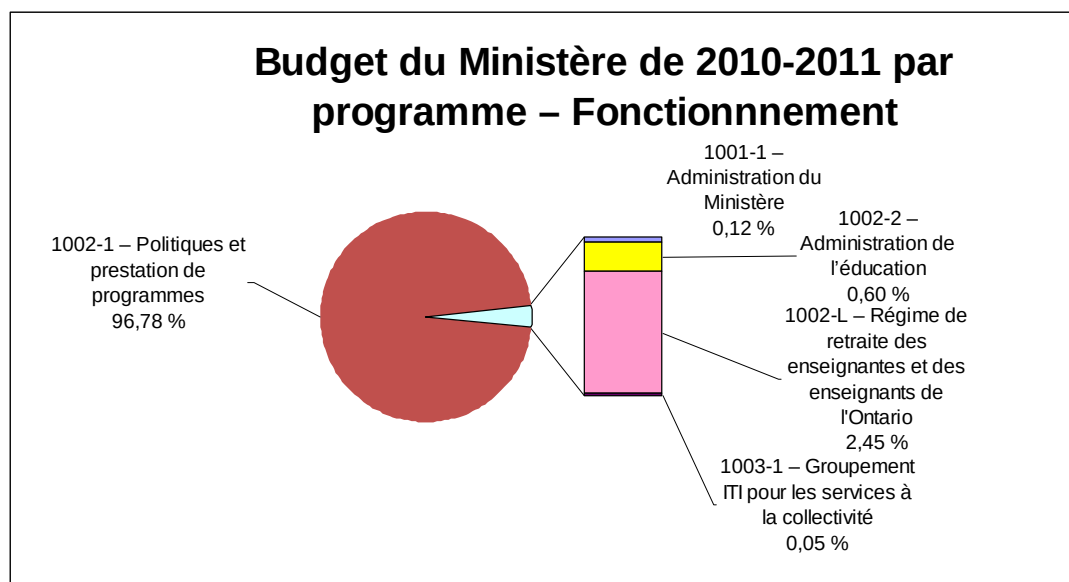
L'Administration des écoles provinciales a été constituée en 1975 avec l'adoption de la *Loi sur la négociation collective dans les écoles provinciales*. La *Loi* prévoyait la création d'une unité de négociation pour représenter toutes les enseignantes et tous les enseignants qui travaillent dans une école provinciale. C'est l'Administration qui négocie la convention collective avec les Provincial Schools Authority Teachers au nom du ministère de l'Éducation et du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels. L'Administration est l'employeur officiel des enseignantes et enseignants, des directrices et directeurs d'écoles, et des directrices adjointes et directeurs adjoints d'école, et c'est d'elle que relèvent les griefs, les autorisations et les autres charges administratives.

Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (TFO)

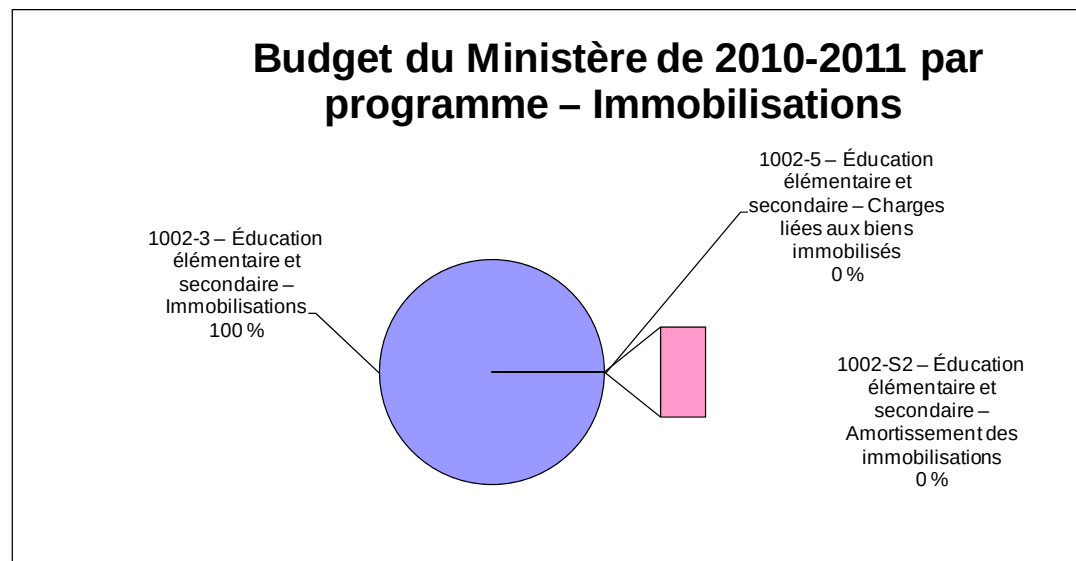
Depuis environ une vingtaine d'années, l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (TFO) offre une vaste gamme de programmes et de services culturels et éducatifs qui reflètent le caractère riche et dynamique de l'Ontario francophone. Jusqu'en 2007, TFO constituait une antenne commerciale de l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVOntario). Le 1^{er} avril 2007, le gouvernement de l'Ontario a constitué TFO en organisme indépendant par le décret n^o 363/2007. Le 25 juillet 2008, la *Loi sur l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario* est venue confirmer l'indépendance de TFO.

DONNÉES FINANCIÈRES

Les graphiques suivants illustrent les investissements du Ministère pour 2010-2011 en ce qui concerne les activités permettant aux élèves de l'Ontario de jouir d'une éducation élémentaire et secondaire responsable et de grande qualité, contribuant à ce que leur avenir et celui de la province soient placés sous le signe de la prospérité, de la stabilité et de la croissance continue. Le budget du Ministère soutient les grandes priorités du gouvernement pour ce qui est de la réussite des élèves.



* Comprend les crédits législatifs, mais pas les redressements de consolidation.



* Comprend les crédits législatifs, mais pas les redressements de consolidation.

* 1002-5 et 1002-L2 représentent moins de 0,01 % des immobilisations totales du Ministère.

Dépenses ministérielles prévues 2010-2011 (M\$)

Fonctionnement	21 395,60
Immobilisations	8 649,60
TOTAL*	30 045,20

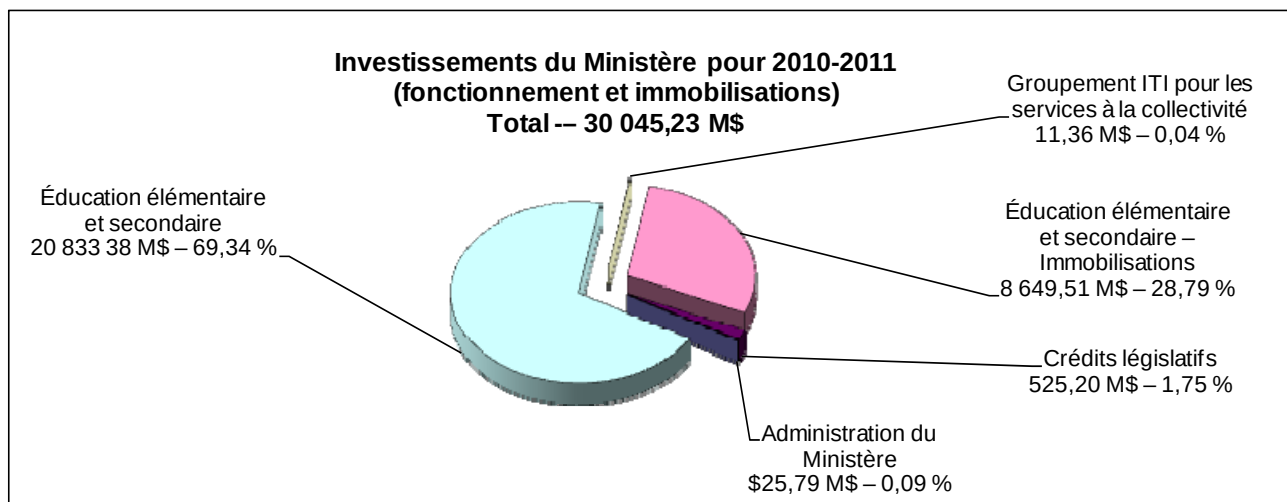
* Comprend les crédits législatifs, mais pas les redressements de consolidation.
Après les redressements de consolidation (relativement aux dépenses des organismes et des conseils scolaires), les dépenses **totales** prévues pour 2010-2011 s'élèvent à 21 888,70 millions de dollars.

Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2010-2011	Variations par rapport aux prévisions de 2009-2010		Prévisions 2009-2010*	Chiffres réels provisoires 2009-2010*	Chiffres réels 2008-2009*
	\$	\$	%	\$	\$	\$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS						
Administration du Ministère	25 792 500	326 700	1,3	25 465 800	25 774 300	25 097 721
Éducation élémentaire et secondaire	29 482 895 300	8 927 626 700	43,4	20 555 268 600	20 457 935 000	19 537 424 591
Groupement ITI pour les services à la collectivité	11 355 900	171 400	1,5	11 184 500	11 239 100	9 453 075
Moins : Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Total à voter – Charges de fonctionnement et d'immobilisations	29 520 043 700	8 928 124 800	43,4	20 591 918 900	20 494 948 400	19 571 975 387
Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Crédits législatifs	525 195 987	266 115 973	102,7	259 080 014	255 080 000	50 118 019
Total du Ministère – Charges de fonctionnement et d'immobilisations	30 045 239 687	9 194 240 773	44,1	20 850 998 914	20 750 028 400	19 622 093 406
Redressement de consolidation et autres redressements	(8 156 492 100)	(8 248 410 200)	(8 973,7)	91 918 100	141 380 600	54 468 996
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	21 888 747 587	945 830 573	4,5	20 942 917 014	20 891 409 000	19 676 562 402
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT ET BIENS IMMOBILISÉS						
Éducation élémentaire et secondaire	745 000	395 000	112,9	350 000	750 000	-
Moins : Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement et biens immobilisés	745 000	395 000	112,9	350 000	750 000	-
Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Crédits législatifs	-	-	-	-	-	-
Total – Actifs	745 000	395 000	112,9	350 000	750 000	-

* Les prévisions du dernier exercice sont redressées afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du Ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le budget de l'Ontario de 2010.

Remarque : À partir de l'exercice 2009-2010, les immobilisations corporelles mineures et meubles (ICMM) de la province sont comptabilisées de manière prospective. La comparaison directe des chiffres de 2010-2011, 2009-2010 et 2008-2009 risque de ne pas être concluante.



* Comprend les crédits législatifs, mais ne comprend pas les redressements de consolidation.

* Puisque les chiffres ont été arrondis, il se peut que le total ne corresponde pas à la somme de chacun d'eux.

Annexe

Ministère de l'Éducation

Rapport annuel 2009-2010

Le ministère de l'Éducation entend établir et maintenir un système d'éducation public viable et de qualité supérieure, dont les objectifs sont d'assurer l'excellence du rendement des élèves, la réduction des écarts en matière de rendement des élèves et un niveau de confiance élevé du public.

Voici les initiatives entreprises pendant l'exercice 2009-2010 pour aider le Ministère à atteindre ces objectifs.

ÉLÈVES DE L'ÉLÉMENTAIRE

- Travail de collaboration entre les agentes et agents de rendement des élèves et le personnel enseignant et les directions d'écoles élémentaires pour améliorer l'apprentissage des élèves et leur rendement en lecture, en écriture et en mathématiques.
- Financement des bibliothèques des écoles élémentaires, qui ont acheté plus de un million de livres et autres articles en mai 2009. Si l'on compte les livres achetés grâce aux fonds injectés en février 2009, cette initiative a permis aux bibliothèques des écoles élémentaires d'acquérir plus de deux millions de nouveaux livres.
- Soutien financier, au moyen des initiatives Partenariat d'interventions ciblées de l'Ontario et Écoles au milieu des niveaux de rendement, accordé à 1 000 écoles élémentaires dont moins de 75 % des élèves ont atteint la norme provinciale. Ces initiatives offrent aux équipes d'enseignantes et enseignants et de directrices et directeurs d'école un financement destiné au perfectionnement professionnel en matière de lecture, d'écriture et de mathématiques.
- Identification de 35 nouvelles écoles dans le cadre de l'initiative [Les écoles en action](#). Ce programme encourage les écoles élémentaires à établir des réseaux dans leurs propres installations et avec d'autres écoles pour échanger sur les méthodes d'enseignement éprouvées en lecture, en écriture et en mathématiques.
- Enrichissement du perfectionnement professionnel basé sur la pratique en classe par des enquêtes et par l'utilisation des travaux des élèves pour l'amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage en lecture, en écriture et en mathématiques (Enquête collaborative pour l'apprentissage des mathématiques, enquête collaborative de la maternelle à la 1^{re} année, étude des travaux d'élèves).
- Préparation à la mise en œuvre de l'[apprentissage à temps plein](#) pour les enfants de quatre et cinq ans en septembre 2010, ce qui comprend l'annonce du modèle du programme, la présentation de lois, l'élaboration d'un document provisoire décrivant le programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein – maternelle et jardin d'enfants et l'offre d'une série d'ateliers préliminaires aux directions d'école destinés à soutenir les enfants et leurs familles dans approximativement 600 écoles à travers la province.

ÉLÈVES DU SECONDAIRE

- Le nombre d'écoles offrant le programme de [Majeure haute spécialisation](#) est passé de 153 à plus de 430, et deux nouvelles Majeures ont été ajoutées, soit en énergie et en aviation et aéronautique.
- Accroître le nombre d'élèves s'intéressant à leur apprentissage en soutenant 1 900 projets dirigés par des élèves dans près de 900 écoles et en organisant des forums régionaux pour les élèves, notamment cinq forums en ligne sur lesquels les élèves peuvent s'exprimer simultanément (Thunder Bay, Sudbury, Ottawa, London et Toronto) grâce à Adobe Connect, pour savoir ce que ces derniers proposent pour améliorer le système d'éducation.
- Maintenir le [Conseil consultatif ministériel des élèves](#) pour une deuxième année pour obtenir des commentaires des élèves sur les changements apportés au système d'éducation, y compris le curriculum en cours de révision.
- Fournir des programmes de mentorat à l'école par l'intermédiaire des [Grands Frères Grandes Sœurs du Canada](#) à 2 000 élèves « à risque » de plus que l'année précédente.
- Accroître les connaissances et les compétences pédagogiques des représentants du milieu de l'éducation de la 7 à la 12^e année afin de combler les différents besoins des élèves en mettant en œuvre la Stratégie d'apprentissage professionnel en matière de différenciation pédagogique et en continuant de mettre l'accent sur l'évaluation fondée sur les notions fondamentales décrites dans le curriculum de l'Ontario.
- Continuer de soutenir le travail des équipes responsables de la réussite des élèves et des équipes interpaliers dans leur suivi et leur supervision du progrès des élèves de la 9^e année et jusqu'à ce que ces derniers satisfassent aux exigences d'obtention de leur diplôme en :
 - o offrant aux élèves du soutien et en intervenant auprès d'eux pour les aider à remplir les conditions d'obtention de leur diplôme;
 - o améliorant l'Initiative de planification et de mise en œuvre de la transition destinée à soutenir les besoins personnels des élèves en transition de l'école élémentaire à l'école secondaire;
 - o aider les écoles secondaires à créer un milieu accueillant et bienveillant pour les élèves de 9^e année.
- Continuer de mettre en œuvre l'Initiative de soutien aux écoles pour la réussite des élèves pour offrir un soutien direct aux directions de 67 écoles dans 12 conseils scolaires de la province. Ces conseils ont été choisis en fonction du nombre important d'élèves qui, selon les données, risquaient de ne pas obtenir leur diplôme.

ÉCOLES SAINES ET ÉCOLES SÉCURITAIRES

- Faire connaître la [Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles](#), qui prévoit les normes d'alimentation pour tous les aliments et boissons en vente dans les écoles secondaires. Bien que la Politique ait été annoncée en janvier 2010,

elle ne sera d'application obligatoire pour toutes les écoles qu'à partir de septembre 2011.

- Formation réussie de plus de 440 membres du personnel des équipes des conseils scolaires et du secteur de la santé publique sur la [Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles](#).
- Le Ministère alloue annuellement un financement de 10 millions de dollars à 34 écoles secondaires situées dans des quartiers urbains en proie à la pauvreté, aux activités criminelles et aux gangs ainsi qu'à un manque de ressources communautaires et à un faible rendement des élèves.
- Inciter les élèves de l'Ontario à poser un geste de plus pour rendre leur école plus saine dans le cadre du [Programme de reconnaissance des écoles saines](#).
- Introduction de la [Loi de 2009 modifiant la Loi sur l'éducation \(sécurité de nos enfants à l'école\)](#), entrée en vigueur le 1^{er} février 2010. La Loi exige du personnel des écoles qu'il signale les incidents graves touchant les élèves, comme l'intimidation, à la direction de l'école, qui relaie l'information aux parents des victimes. De plus, le personnel qui travaille directement auprès des élèves doit intervenir lorsque le comportement d'un élève, quel qu'il soit, est irrespectueux ou inapproprié ou peut mener à une suspension ou à une expulsion, si cette intervention ne met personne en danger.
- Le Ministère alloue un financement annuel de 34,2 millions de dollars aux conseils scolaires pour que ceux-ci mettent en place des programmes destinés aux élèves expulsés ou suspendus à long terme et embauchent du personnel paraprofessionnel supplémentaire pour travailler auprès des élèves à risque.
- Les 20 et 21 octobre 2009, le Ministère a offert de la formation et des ressources aux équipes des conseils sur les nouvelles exigences de la loi relativement à la sécurité dans les écoles, les exigences des règlements et les politiques relatives aux notes Politique/Programmes n°144 ([Prévention de l'intimidation et intervention](#)) et 145 ([Discipline progressive et promotion d'un comportement positif chez les élèves](#)). À leur tour, les équipes des conseils scolaires ont formé les équipes des écoles sur ces exigences.
- Financement de un million de dollars alloué annuellement à [Jeunesse, J'écoute](#), un organisme qui offre en tout temps un soutien téléphonique pour la prévention de l'intimidation.
- Augmentation du financement accordé au programme [Utilisation communautaire des installations scolaires](#) en vue de compenser l'inflation des coûts et de maintenir le caractère abordable de l'accès des groupes à but non lucratif aux installations scolaires pour la tenue d'activités après l'école.

SOUTIEN AUX REPRÉSENTANTS DU MILIEU DE L'ÉDUCATION

- Remettre à 20 membres du personnel enseignant et de soutien un [Prix du premier ministre pour l'excellence en enseignement](#) pour souligner leur contribution à l'apprentissage et au rendement des élèves.

- Soutenir la croissance et le perfectionnement professionnel d'environ 6 000 nouvelles enseignantes et nouveaux enseignants chaque année au moyen du [Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant](#).
- Offrir pendant l'été des occasions d'apprentissage en littératie et en mathématiques à des milliers d'enseignantes et enseignants dans la province par l'intermédiaire de leurs conseils scolaires.
- Deux jours de perfectionnement professionnel sous la thématique de l'éducation de l'enfance en difficulté et de la réduction des écarts ont été offerts, accompagnés de documents.
- Réaliser nos engagements en matière de financement pour soutenir quatre années de paix sociale et de stabilité dans nos écoles et offrir de meilleurs salaires et avantages sociaux à tout le personnel.
- [Passeport-compétences de l'Ontario](#), un site Web bilingue qui appuie les apprenantes et les apprenants ainsi que les personnes en recherche d'emploi dans leur acquisition des compétences et des méthodes de travail essentielles en classe, a mis à la disposition du personnel enseignant de nouveaux outils, notamment le guide pratique « Pour faire le lien entre les compétences essentielles et le curriculum ».
- Offrir à environ 375 enseignantes et enseignants chevronnés des occasions d'accroître leurs connaissances et leurs compétences et de partager leurs pratiques exemplaires avec d'autres enseignantes et enseignants dans le cadre du [Programme d'apprentissage et de leadership du personnel enseignant](#).
- La [Stratégie ontarienne en matière de leadership](#), qui a débuté à l'automne 2008, vise à améliorer le rendement des élèves en attirant des personnes compétentes aux postes de directions d'école et de directions adjointes et en favorisant la croissance de celles-ci tout au long de leur carrière.
- Pendant l'exercice 2009-2010, les conseils scolaires ont reçu une subvention unique de 3 millions de dollars pour commencer à élaborer des plans de relève et de développement du talent ou revoir ceux en place. Ces plans prévoient des mesures continues comme le mentorat et l'évaluation du rendement des directions d'école et des directions adjointes.
- Les conseils scolaires ont reçu un financement de 4 millions de dollars pendant l'année scolaire pour poursuivre la mise en œuvre du Mentorat pour les leaders scolaires nouvellement nommés. Un total de 3 986 directrices et directeurs d'école et directrices et directeurs adjoints ont participé au mentorat, c'est-à-dire 2 190 mentorées et mentorés et 1 796 mentors. Du soutien a également été offert pour le mentorat des agentes et agents de supervision et des directrices et directeurs de l'éducation nouvellement nommés. Jusqu'à présent, 194 agentes et agents de supervision et directrices et directeurs de l'éducation ont participé au mentorat, soit 96 mentorées et mentorés et 98 mentors.
- Les conseils scolaires ont été invités à mettre en place l'[Évaluation du rendement des directions d'école et des directions adjointes](#) dans le cadre de la Stratégie ontarienne en matière de leadership. Le document *Évaluation du rendement des directions d'école et des directions adjointes – Lignes directrices* (version 3) a été

remis aux conseils scolaires en août 2009. Le Ministère a financé la mise en œuvre volontaire de l'Évaluation dans 68 conseils scolaires.

- Continuer de faire progresser le rendement des élèves en offrant un soutien continu aux enseignantes et enseignants, aux aides-enseignantes et aides-enseignants, aux directrices et directeurs d'école, aux directrices et directeurs adjoints, aux professionnelles et professionnels d'aide à l'enseignement, au personnel paraprofessionnel, au personnel de soutien de bureau, aux concierges, aux administratrices et administrateurs des conseils scolaires et aux autres membres du personnel des conseils scolaires dans le milieu de l'éducation.
- Faire passer de 12 à 24 le nombre d'écoles réalisant le Projet de mise en œuvre de la différenciation pédagogique pour la réussite des élèves à partir de cette année pour assurer le jumelage des écoles secondaires et élémentaires dans chacune des régions. Les équipes d'enseignantes et d'enseignants ont contribué à la création de documents prêts à être employés en classe par les enseignantes et enseignants.
- Intégrer des directives en matière de littératie dans le curriculum et axer le soutien sur les pratiques pédagogiques en enseignement des mathématiques par des activités de perfectionnement professionnel intégrées au travail et l'appui d'aidantes et d'aidants à l'échelle provinciale qui travailleront avec le personnel enseignant de la 7^e à la 12^e année dans la province.
- Au moyen de formations, aider les enseignantes et enseignants des écoles secondaires de langue française à comprendre les difficultés scolaires des élèves atteints du trouble d'hyperactivité avec déficit de l'attention et les problèmes auxquels ces élèves se butent lorsqu'ils effectuent leur transition du secondaire au postsecondaire.
- En octobre et en novembre 2009, l'ensemble des directrices et directeurs d'école, des agentes et agents de supervision et des leaders pour la réussite des élèves des écoles secondaires ainsi qu'un nombre représentatif de directrices et de directeurs d'écoles élémentaires ont été invités à participer à l'une des 11 séances régionales de perfectionnement professionnel ayant lieu dans la province. Il s'agissait d'une séance d'une journée qui comprenait des discussions informatives et interactives, notamment la présentation de données sur les conseils scolaires et la province, un examen des initiatives et des programmes pour la réussite des élèves et un survol des nouvelles ressources et des mesures de soutien actuelles.
- Six séances régionales d'une journée ont eu lieu à l'automne 2009 pour l'échange d'informations sur les projets liés au français langue seconde des conseils scolaires ayant reçu des fonds au cours des trois dernières années dans le cadre du Programme des langues officielles dans l'enseignement. Ces séances ont permis aux représentantes et représentants des conseils scolaires de présenter leurs réalisations, leurs projets et leurs histoires de réussite.

- Jusqu'à présent, plus de 13 000 membres du personnel enseignant ont été préparés à mettre en application l'analyse comportementale appliquée (ACA) dans les écoles publiques. Les conseils scolaires ont indiqué qu'ils offraient des programmes et des services en éducation de l'enfance en difficulté à plus de 10 000 élèves atteints de [troubles du spectre autistique](#).
- Un rapport d'évaluation sur la mise en œuvre du guide *Cheminer en harmonie : Guide de prévention et de résolution de conflits concernant les programmes et services offerts aux élèves ayant des besoins particuliers* a été déposé en décembre 2009.
- Les enseignantes et enseignants ont disposé de plus de temps et de ressources pour mettre en œuvre le curriculum révisé. Le prochain examen du curriculum est prévu pour 2012.
- Des modifications ont été apportées à la réglementation et aux politiques afin que le secteur de l'éducation de l'Ontario se conforme à la nouvelle [Loi ontarienne de 2009 sur la mobilité de la main-d'œuvre](#). Depuis décembre 2009, les enseignantes et enseignants des autres provinces et territoires canadiens reçoivent automatiquement l'agrément leur permettant d'enseigner en Ontario.
- En 2009-2010, un bon nombre de nouveaux documents imprimés et multimédias ont été produits pour soutenir les initiatives en matière de littératie et de numératie ainsi que celles pour la réussite des élèves et pour favoriser l'accès aux conclusions de la recherche, notamment :
 - Documents multimédias – CD-ROM intitulé *Supports for Boys' Literacy*, rencontres organisées par les élèves, trousse pour le personnel enseignant sur la différenciation pédagogique pour la réussite des élèves (2010);
 - Monographies *Faire la différence... De la recherche à la pratique – Renforcer la résilience des élèves : le rôle des enseignants comme facteurs de protection* et *Sciences et littératie en classe au palier élémentaire*;
 - Monographies de la Série d'apprentissage professionnel – *Reading Fluency: Building Capacity for Comprehension*.
- Plus de 100 cours en anglais sont maintenant offerts en ligne dans les conseils scolaires (tant pour les écoles publiques que catholiques). Le personnel enseignant et les élèves peuvent accéder à plus de 19 000 documents en ligne dans la [Banque de ressources éducatives de l'Ontario](#).
- Une formation à l'échelle régionale a été offerte aux équipes des conseils scolaires pour la mise en œuvre à l'élémentaire du curriculum révisé en [éducation physique et santé](#), en collaboration avec le [ministère de la Promotion de la santé](#) et d'autres intervenants du secteur.
- Le Ministère a alloué 10 millions de dollars (exercice 2009-2010) aux conseils scolaires pour la mise en œuvre continue de l'initiative des plans de développement de la capacité locale de GIARE, qui permet aux conseils scolaires de mieux gérer les renseignements sur lesquels ils se fondent pour prendre leurs décisions, administrer les écoles et orienter les pratiques en classe. Tous les conseils scolaires sont dotés de leaders en GIARE qui se font les champions de l'utilisation des données dans leurs conseils scolaires et qui travaillent en étroite collaboration avec

les administratrices et administrateurs principaux, les directrices et directeurs d'école, les leaders pour la réussite des élèves et les leaders chargés de la mise en œuvre du Cadre pour l'efficacité des écoles pour assurer l'utilisation efficace des données en vue d'améliorer les résultats des élèves.

- Sept centres de réseautage professionnel GIARE – un provincial de langue française et six régionaux – ont continué de soutenir les efforts des conseils scolaires en collaborant avec chacun d'eux pour offrir du perfectionnement professionnel aux administratrices et administrateurs, aux directrices et directeurs d'école et aux enseignantes et enseignants, élaborer des documents de perfectionnement professionnel, faire des recherches sur le renforcement des capacités et évaluer ces dernières et communiquer les pratiques efficaces en vue d'améliorer les résultats des élèves.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

- Depuis 2006, nous avons investi 52 millions de dollars (de 2006 à 2009-2010) en fonds autres que des SBE pour renforcer la capacité à l'égard des élèves atteints de troubles du spectre autistique et améliorer leur milieu d'apprentissage. De ces 52 millions, près de 28 ont été consacrés à la formation.
- Un financement supplémentaire a été alloué à la [Société canadienne de l'ouïe](#) pour inciter un plus grand nombre de conseils scolaires à participer aux Initiatives Éducation sans barrières.
- Investissements de l'ordre de 1,2 milliard de dollars dans des écoles francophones de l'Ontario en 2009-2010, ce qui représente une augmentation de 51 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, le financement annuel pour les conseils scolaires a augmenté d'environ 430 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 5 129 \$ par élève (plus de 55 %).
- Financement supplémentaire de 1 million de dollars en 2009-2010 à l'organisme [VOICE for Hearing Impaired Children](#) pour la mise en œuvre dans les conseils scolaires d'un programme de mentorat pour les membres du personnel enseignant souhaitant communiquer avec les élèves sourds oralistes et malentendants.

AUTRES INITIATIVES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

- Pour répondre aux recommandations du Comité pour l'examen de la gouvernance, le gouvernement a adopté la [Loi de 2009 sur le rendement des élèves et la gouvernance des conseils scolaires](#). La Loi clarifie les responsabilités des conseillères et conseillers scolaires et des directions de l'éducation, désigne les pouvoirs publics responsables de la réglementation des codes de conduite des conseils scolaires, des comités de vérification et des comités de participation des parents et exige que les conseils scolaires élaborent et mettent en œuvre des plans stratégiques dont l'objectif est le rendement et le bien-être des élèves.

- Le gouvernement a déposé le 26 février 2010 un règlement concernant les intérêts de la province, lequel établit un processus par lequel le ministre de l'Éducation aide un conseil scolaire à résoudre des difficultés sérieuses et persistantes relatives au rendement des élèves, à la santé et à la sécurité des élèves, à la gouvernance des conseils scolaires et à la participation des parents.
- Continuer de réparer, de reconstruire et d'agrandir des centaines d'écoles grâce aux 4,8 milliards de dollars de l'initiative [Lieux propices à l'apprentissage](#).
- Mettre à l'essai une gamme de produits et de technologies écologiques innovateurs dans plus de 150 écoles de l'Ontario grâce à l'Initiative pilote des écoles vertes.
- Plus de 2 300 écoles se sont divisé les 550 millions de dollars du programme biennal visant à rendre les écoles plus [éconergétiques](#).
- Le programme d'accès pour les jeunes a été élargi pour englober des quartiers prioritaires à Windsor en plus de ceux à Toronto, à Hamilton et à Ottawa. Le programme permet aux partenaires communautaires d'offrir aux jeunes des occasions de participer à des activités d'été enrichissantes dans des milieux sécuritaires où ils reçoivent du soutien.
- Un total de 150 écoles prioritaires dans 27 conseils scolaires en Ontario mettent gratuitement leurs installations à la disposition de groupes à but non lucratif. Chaque école prioritaire reçoit 34 000 dollars pour couvrir les frais de conciergerie et les autres frais en dehors des heures de classe. En tout, les investissements pour l'Initiative des écoles prioritaires en 2009-2010 se chiffraient à 5,1 millions de dollars. Le volet Écoles prioritaires fait partie de l'Initiative d'utilisation communautaire des installations scolaires, dans laquelle ont été injectés 38,5 millions de dollars au cours de l'année scolaire 2009-2010.
- En 2009-2010, le Ministère a investi 1 million de dollars supplémentaire pour l'ouverture de 21 nouveaux [centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles](#). Les investissements annuels de 9 millions de dollars permettent de soutenir 144 centres dans la province.
- En 2009-2010, le Ministère a investi 3 millions de dollars dans la nouvelle Initiative de leadership en matière de soutien aux élèves afin de favoriser le leadership au sein des 29 groupements de conseils scolaires, d'administrations scolaires et d'organismes de services de santé mentale pour les enfants et les jeunes, et entre ceux-ci, dans le but d'établir et de renforcer des partenariats locaux et de coordonner les services entre les écoles et les organismes.
- Soutien de plus de 1 600 projets visant à accroître la participation des parents à l'échelle locale, régionale et provinciale au moyen de [Subventions pour la participation et l'engagement des parents](#) se chiffrant à 2,28 millions de dollars.
- Lancement de l'[Outil de recherche d'information sur les écoles](#), un outil en ligne permettant à la population et aux parents de trouver les écoles publiques et d'en apprendre davantage à leur sujet.
- Accès à [Homework Help](#) (un service gratuit et confidentiel de tutorat en temps réel offert par des enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario et des ressources supplémentaires en mathématiques) étendu à 15 conseils scolaires.

- Mise en œuvre du modèle Connexions pour les élèves partout dans la province pour soutenir les élèves qui font la transition entre les services d'ICI offerts dans le cadre du Programme d'intervention en autisme financé par le [ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse](#) (MSEJ) et les méthodes pédagogiques d'ACA des écoles publiques à partir de mars 2010.
- Augmentation de l'effectif des conseils scolaires possédant une expertise en ACA.
- L'initiative provinciale relative à l'évaluation du rendement des élèves selon des attentes différentes (ERAD) a été mise en œuvre au cours de l'année scolaire 2009-2010. Elle comprend des projets régionaux visant l'amélioration des processus d'évaluation des élèves ayant des besoins en éducation de l'enfance en difficulté qui ne suivent pas le curriculum de l'Ontario et qui ne participent pas aux évaluations de l'[OQRE](#).
- Le [Conseil du curriculum](#) a trouvé des solutions au problème de surcharge du curriculum et a présenté 11 grandes recommandations au ministre.
- Le Conseil du curriculum a commencé à examiner la possibilité d'intégrer la littératie financière dans le curriculum actuel de l'Ontario pour les élèves de la 4^e à la 12^e année et présentera un rapport à cet égard à la ministre plus tard en 2010.
- Le Ministère déploie des efforts pour viser plus haut et combler les écarts en matière de rendement pour tous les élèves. Au printemps 2010, il a publié *Faire croître le succès – Évaluation et communication du rendement : amélioration de l'apprentissage des élèves*.
- Intégration de 20 administrations de petites écoles à des conseils scolaires de district existants de manière à faciliter l'accès du personnel et des élèves aux outils et aux ressources destinés à améliorer le rendement de ces derniers.
- Trois séances de réflexion sur les données du SISO ont été organisées pour discuter des moyens de faire le suivi de la façon dont l'éducation des adultes et l'éducation permanente favorisent la réussite des élèves et de suivre l'évolution du nombre d'élèves de 16 à 20 ans et d'adultes de 21 et plus qui obtiennent des crédits grâce à l'éducation permanente.
- En vue d'améliorer la reddition de compte et la transparence des conseils scolaires, le Ministère a apporté des modifications aux articles de la *Loi sur l'éducation* sur la responsabilité financière par le projet de loi 218, qui a reçu la sanction royale en décembre 2009. Les importantes modifications ainsi apportées touchent les mesures de conformité budgétaire et les rapports financiers des conseils scolaires pour l'année scolaire 2010-2011, qui refléteront mieux la position de ces derniers sur le plan financier.
- Le Ministère a aussi apporté des modifications à la *Loi sur l'éducation* par son projet de loi 177, qui est devenu loi en décembre 2009, pour affermir la gouvernance des conseils scolaires. Pour l'année scolaire 2010-2011, les conseils scolaires mettront sur pied des comités de vérification auxquels siégeront des représentants externes. Les fonctions de vérification interne seront mises en œuvre pour améliorer les fonctions de gestion des risques du secteur et appuyer les comités de vérification. Le projet de loi 177 prévoyait aussi des changements aux pouvoirs d'emprunt et

d'investissement des conseils scolaires de manière à rendre transparentes les pratiques de gestion financière dans le secteur.

- Leadership à l'échelle régionale pour la mise en œuvre de la Politique d'éducation environnementale dans les conseils scolaires et les écoles, y compris l'élaboration de politique de sensibilisation à l'environnement pour les conseils scolaires ou la révision de leurs politiques actuelles à cet égard.
- Création de nouvelles ressources pour que le curriculum soit équitable et représentatif de la diversité de la population d'élèves, notamment des stratégies qui améliorent les perspectives des Autochtones en collaboration avec le Bureau de l'éducation des Autochtones.
- Apprentissage hybride mis à l'essai avec succès dans 16 conseils scolaires de district en Ontario.
- Financement de projets-pilotes axés sur l'utilisation efficace des données pour enrichir les pratiques en classe et améliorer le rendement des élèves par l'intermédiaire des centres de réseautage professionnel GIARE en vue d'accroître et de renforcer la capacité de recherche et d'évaluation dans la province.
- Le Colloque ontarien sur la recherche en éducation de 2010 a permis de rassembler environ 400 représentants du milieu de l'éducation, chercheuses et chercheurs et responsables des politiques; il visait le partage de connaissances sur la manière dont la recherche et les données enrichissent la pratique en classe.
- La révision des programmes-cadres suivants du curriculum a débuté en 2009-2010 :
 - o De la 9^e à la 12^e année : Études autochtones;
 - o De la 1^{re} à la 12^e année : Langues autochtones;
 - o De la 9^e à la 12^e année : Langues classiques et langues internationales;
 - o 11^e et 12^e année : Études interdisciplinaires;
 - o De la 1^{re} à la 8^e année : Études sociales/Histoire/ Géographie
 - o De la 9^e à la 12^e année : Études canadiennes et mondiales.
- Les documents de politiques sur les programmes-cadres suivants du curriculum révisé ont été mis en œuvre en septembre 2009 :
 - o De la 10^e à la 12^e année : Études informatiques;
 - o 9^e et 10^e année : Sciences;
 - o 11^e et 12^e année : Sciences;
 - o 9^e et 10^e année : Éducation technologique;
 - o 11^e et 12^e année : Éducation technologique;
 - o De la 1^{re} à la 8^e année : Éducation artistique.
- Les documents de politique sur les programmes-cadres suivants du curriculum ont été revus et publiés et devront être mis en œuvre à partir de septembre 2010 :
 - o De la 1^{re} à la 8^e année : Éducation physique et santé (provisoirement).
- La formation en lien avec le document de politique sur le programme-cadre révisé suivant du curriculum, qui devra être mis en œuvre à partir de septembre 2010, est terminée :
 - o De la 9^e à la 12^e année : Éducation artistique.
- les documents de politique sur les programmes-cadres suivants du curriculum sont en cours de révision :

- o De la 1^{re} à la 12^e année : Français (immersion);
- o De la 4^e à la 12^e année : Français (principal);
- o De la 9^e à la 12^e année : Éducation physique et santé (provisoirement);
- o De la 9^e à la 12^e année : Sciences humaines et sociales.

Dépenses ministérielles

	Dépenses ministérielles réelles 2009-2010 (M\$)
Fonctionnement	20 525,7*
Immobilisations	224,4
Effectif (le 31 mars 2010)	1788**

Remarque : * Comprend les crédits législatifs, les créances irrécouvrables et les redressements de rapprochement, mais pas les redressements de consolidation. Ce nombre est basé sur les chiffres réels, et les dépenses réelles finales paraîtront dans les Comptes publics 2009-2010.

** Ce nombre exclut le personnel saisonnier, les étudiantes et étudiants et les employées et employés en congé.